



**Annexe tarifaire du SI Service Public de l'Eau en Cévennes**  
 CS202308004 - CS202312010 - CS202312011  
 MAJ 05/2024

## ASSAINISSEMENT

<b>Collecte des eaux usées</b>		<b>TTC - Redevance Agence de l'Eau comprise</b>
Communes	Abonnement annuel	Consommation au m <sup>3</sup>
Les Assions :	101,20 €	1,276 €
Chambonas :	110,00 €	1,551 €
Gravières :	101,20 €	1,276 €
Malbosc :	101,20 €	1,276 €
Payzac :	101,20 €	1,826 €
Les Salelles :	101,20 €	1,276 €
St Genest de Beauzon :	101,20 €	1,551 €
Les Vans :	101,20 €	1,639 €
Montselgues :	0	0,836 €
Ste Marguerite Lafigère :	55,00 €	1,056 €
<b>Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif</b>		<b>(TVA 0%)</b>
Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC): (toutes les communes du SISPEC)	PFAC par branchement de logement quelle que soit la destination des travaux, installations, aménagements :	3 600 €
	PFAC par branchements de logement existant lors de l'édification de nouveau réseau :	1 800 €
	PFAC logement collectif :	3 600 € + 1 800 €/unité d'habitation supplémentaire
	PFAC logement collectif existant réseau neuf :	1 800 € + 900 €/unité d'habitation supplémentaire
	PFAC assimilée « domestique » calculée comme suit : PFAC + (P*S*C)	
	PFAC « extension » dans le cas d'une extension ≥ 20 m <sup>2</sup> alors PFAC = (S*P)	
	P = montant de la PFAC/m <sup>2</sup> : 20 €/m <sup>2</sup>	
	S = surface de plancher du projet	
	C = coefficient pondérateur selon la destination des locaux :	
		1
Hôtel, Camping, Hôpital, EPHAD, Etablissement public avec internat, Laveries, Aire de lavage, Laboratoire alimentaire, ...		Cabinet médical, Laboratoire d'analyses, Bureau, Salle de spectacle, Salle de réunion, Etablissement public sans internat, Restaurant, Café, Equipement sportif et/ou culturel, Atelier, Usine, Dépôt réservé au stockage, Garage commercial, Commerces et dépendances, Autres établissement divers, ...
<b>AUTRES TARIFS</b>		<b>TTC</b>
Autres tarifs Assainissement collectif (Toutes les communes du SISPEC)	Frais de mutation (accès au service assainissement) :	11,00 €
	Frais de contrôle de conformité : (branchement existant en cas de cession immobilière ou modification de bâtiment)	200,00 €
	Frais de majoration non-conformité raccordement :	100 % du montant de la redevance annuelle
	Frais de majoration non raccordement au réseau :	100 % du montant de la redevance annuelle



## EAU POTABLE

Distribution de l'Eau Potable		TTC - Redevance Agence de l'Eau comprise	
Communes	Abonnement annuel	Consommation au m <sup>3</sup>	
Les Assions, Chambonas, Gravières, Malbosc, Payzac, Les Salelles, Les Vans, St Genest de Beauzon :	Diam 15-20 :	105,50 €	1 <sup>ère</sup> tranche : 2,2762 €
	Diam 30 :	174,075 €	A partir du 16 <sup>ème</sup> m <sup>3</sup> : 2,9064 €
	Diam 40 :	242,65 €	
	Diam 60 et plus :	342,875 €	
Commune de Montselgues	52,75 €	1,5720 €	
Commune de Ste Marguerite Lafigère	73,85 €	Consommation 1 <sup>ère</sup> tranche : 1,6775 €	
		Consommation à partir du 301 <sup>ème</sup> m <sup>3</sup> : 0.9390 €	
Autres tarifs eau potable ensemble des communes :	Frais de mutation (accès au service de l'eau) :	44,00 €	
	Frais de fermeture définitive :	72,00 €	
	Frais d'étalonnage compteur :	180,00 €	
	Frais pour fermeture/réouverture temporaire:	144,00 €	
	Frais pour déplacement abusif d'un agent :	72,00 €	
	Frais de fermeture réouverture pour impayé :	72,00 €	
	Frais pour impossibilité de relève compteur :	144,00 €	
	Frais de remplacement de compteur diam 15-20 détérioré du fait de l'utilisateur :	60,00 €	
Frais de remplacement de compteur autre diamètre détérioré du fait de l'utilisateur :	Sur devis		

Travaux Eau – Assainissement collectif (toutes les communes)		TTC
Forfait pose compteur d'eau :		36,00 €
Frais d'instruction dossier :		120,00 €
Devis et factures réalisés selon bordereau de prix du marché actualisé (index de référence TP10a – septembre 2020)		

Tarif des pénalités liées à la fraude (toutes les communes)		TTC
Piquage non-autorisé sur le réseau d'eau potable :		1800,00 €
Piquage non autorisé sur poteau incendie:		525,00 €
Constat de démontage de compteur:		1200,00 €
Constat de détérioration du module de relève à distance inclus:		120,00 €
Constat de détérioration de compteur DN 15/20 mm:		120,00 €
Constat de détérioration de compteur DN 30/40 mm:		300,00 €
Constat de détérioration de compteur DN supérieur à 40 mm:		1200,00 €
Manœuvre de vanne des réseaux:		240,00 €
Fraude sur compteur:		1200,00 €